

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 4 juin 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, maire,

Date de convocation : 29/05/2019

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean LESQUIR, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME.

Absents excusés : Josiane GONZALEZ

Maryline FAURE, elle a donné pouvoir à M. Frédéric MILLET.

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu de conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

1 - Droit de Préemption Urbain (3 dossiers): le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité renonce à l'acquisition des propriétés cadastrées :

1^{er} dossier : Section A : n° 598 le bourg 2 a 03 ca, n° 1305 18 rue Centrale 265 m2. Ce bien comporte une habitation.

2^{ème} dossier : Section A : n° 1367 le bourg 2 a 03 ca, n° 1362 le bourg 75 ca, n° 496 le bourg 1 a 85 ca, n° 1363 le bourg 1 a 60 ca. Ce bien comporte une maison d'habitation.

M. le maire communique pour information le 3^{ème} dossier reçu. Il concerne la vente d'un bien situé à la Roche, terrains : section A 2303 superficie 7 a 28 ca, et n° 2299 La Roche 50 ca. Ce bien comporte un dépôt. Le futur acquéreur est un artisan électricien.

C'est Loire Forez Agglomération qui est chargé d'instruire cette déclaration d'intention d'aliéner, les terrains précités étant situés dans une zone urbaine d'activités économiques.

2 - Création d'un poste d'Adjoint Technique territorial (emploi permanent – à temps non complet) et suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial (à temps non complet).

Le Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Loire a émis un avis favorable à notre consultation concernant :

. la création d'un nouveau poste, durée hebdomadaire de 21 h 22 c / 35 h, grade : Adjoint Technique Territorial, (pour la surveillance des enfants à la garderie périscolaire, à la cantine, lors des activités périscolaires si celles-ci sont reconduites ou garderie si activités non reconduites, responsabilité des régies garderie et activités TAP, aide de l'enseignante qui accueille des élèves de maternelle) et ce à compter du 1^{er} septembre 2019.

. la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 18 h 62 c / 35 h.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette création et suppression de postes.

Après délibération, le conseil municipal,

. Vu les explications de M. le Maire,

- décide, à l'unanimité :

. de créer, au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} septembre 2019, un emploi permanent, à temps non complet, (filière technique) grade : Adjoint technique Territorial, échelle C1, (cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux) à raison de 21 h 22 c /35 h (ou 21 h 13 minutes /35 h), durée hebdomadaire de travail avec annualisation.

La personne recrutée sur ce poste effectuera diverses tâches précitées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui sera nommé sont inscrits au budget de la commune.

. de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 18 h 62 c / 35 h au 1^{er} janvier 2020.

3 - Compte-rendu de la réunion publique du 27 mai 2019 : M. le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal (délibération n° 5 de la séance du 7 mai 2019), il avait été décidé d'organiser une réunion d'informations dans la salle d'évolution de l'école maternelle pour répondre aux éventuelles interrogations des parents concernant le fonctionnement de la semaine scolaire.

1/4

Commune de Saint-Georges-Haute-Ville – compte – rendu de conseil municipal du 4 juin 2019

25 familles étaient représentées (sur environ 100), les enseignantes de l'école étaient présentes aussi. L'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription n'a pas pu venir à cette réunion.

M. le Maire a fait un historique de la situation pour expliquer pourquoi l'école fonctionne aujourd'hui sur 4,5 jours. Les enseignantes ont argumenté leur position concernant l'organisation des apprentissages sur cinq matinées.

Du fait de la non-demande de dérogation auprès de l'Education Nationale de la part du Conseil d'Ecole et du Conseil Municipal, les rythmes scolaires à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2019 seront comme actuellement (4,5 jours).

Il n'y a pas eu de demande particulière concernant les activités périscolaires TAP du vendredi après-midi, par contre plusieurs familles ont émis le souhait d'un service de cantine le mercredi midi après la classe. A été évoquée une alternative à cette demande de service pour le mercredi midi à savoir : service de garderie avec repas tiré du sac et préparé par les parents.

4 - Nouveau service de garderie périscolaire le mercredi de 12 à 13 h ? à la suite du souhait de parents lors de la réunion publique qui a eu lieu à l'école le 27 mai 2019 :

A la suite de la réunion publique du 27 mai 2019 qui a eu lieu à l'école (voir point n° 3 ci-dessus), M le Maire informe le conseil municipal qu'il a adressé récemment aux parents d'élèves de l'école de Saint-Georges-Haute-Ville (par l'intermédiaire de l'école) un questionnaire (à rendre dans la boîte à lettres de la mairie, avant le 13 juin 2019). Questionnaire pour connaître le nombre d'enfants susceptibles d'utiliser un service de garderie le mercredi de 12 h à 13 h ou un service de garderie de 12 h à 13 h avec prise de repas froid préparé par les parents.

M. le maire demande au conseil s'il souhaite créer un service de garderie périscolaire le mercredi midi (de 12 h à 13 h) avec un seuil minimum d'inscrits ? Seuil de dix inscrits minimum par exemple ?

Diverses observations sont formulées : ce service pourrait être utilisé par d'autres familles (dont les enfants ne sont pour l'instant pas scolarisés sur la commune). On peut créer ce service même s'il y a moins de dix enfants de prévus.

M. le maire indique que tous les membres du conseil municipal seront informés par message du résultat de l'enquête (suite au questionnaire distribué aux familles de l'école, relatif à un service de garderie le mercredi de 12 h à 13 h, et à rendre avant le 13 juin 2019).

Lors du prochain conseil d'école qui aura lieu le 13 juin 2019, M. le maire souhaite donner un avis de principe quant à l'instauration par la mairie d'un nouveau service de garderie le mercredi midi de 12 h à 13 h avec possibilité de repas (préparé par les parents) tiré du sac.

Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

5 - Activités périscolaires (TAP) du vendredi après-midi de 14 à 16 h :

M. le maire rappelle le fonctionnement des activités périscolaires du vendredi après-midi de 14 h à 16 h. Actuellement les enfants de l'école inscrits aux activités périscolaires (il y a environ 20 enfants au maximum) participent à deux activités :

. Yoga ludique (avec Madame Marchionni, auto entrepreneur) et une deuxième activité (en principe travail manuel) organisée par l'agent territorial spécialisé des écoles maternelle de la commune.

Une troisième activité, le rugby avait été organisée mais elle a cessé début mai (voir délibération n° 3 du 7 mai 2019), du fait du faible nombre de participants (3 – 4) et des problèmes de discipline.

Certains parents ont opté pour la garderie le vendredi après-midi (et non pour les TAP). Le service garderie étant plus souple, pas d'obligation de laisser l'enfant durant deux heures contrairement aux TAP.

Il n'est pas facile de trouver des intervenants pour ces activités périscolaires. Quelques parents d'élèves nous ont demandé si l'activité périscolaire TAP sera réorganisée à la prochaine rentrée scolaire.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer au sujet des activités périscolaires (TAP), faut-il les continuer ? ou organiser uniquement une garderie ?

Diverses observations sont formulées : organiser une garderie ou une garderie « améliorée » à la place de ces activités, l'activité de travail manuel avec du découpage par exemple ressemble à du temps scolaire, il est difficile de trouver des intervenants, il faut investir dans des jeux. M. le maire précise que la garderie dispose de divers jeux.

Après en avoir discuté et délibéré le conseil municipal, vu le faible effectif des enfants inscrits à ces activités périscolaires TAP et le peu d'intérêt porté à celles-ci décide à l'unanimité qu'à compter de la

prochaine rentrée scolaire de septembre 2019, les activités périscolaires (TAP) ne seront pas reconduites, mais remplacées par une garderie périscolaire.

6 – Compte-rendu de la réunion de travail du 22 mai 2019 en mairie avec le bureau d'étude :

Il est rappelé que la commune a retenu (délibération du conseil n° 2 du 16 avril 2019) le bureau d'étude l'Atelier du Sauvage – Les Andains pour l'étude concernant le projet de redynamisation du centre bourg. M. le maire donne la parole à M. Jean Lesquir pour ce compte-rendu.

L'objectif de cette réunion, organisée entre les élus de la commune de Saint-Georges-Haute-Ville, la communauté de communes Loire Forez Agglomération et les architectes du collectif les Andains avait pour objectifs : de partager et préciser les enjeux de l'étude, de mettre au point le planning et l'organisation de la seconde réunion de lancement et de la première résidence, d'évoquer la concertation déjà menée par la commune au préalable de l'étude, de mettre en place une stratégie de communication pour l'invitation à la première résidence.

Les objectifs de l'étude ont été évoqués : renforcer l'attractivité du centre-bourg, encadrer la progression démographique, offrir un cadre attractif par la présence des services, structures adaptées aux besoins, relocaliser certains usages, services, etc...

L'étude s'échelonne sur huit mois. La seconde réunion a été fixée au 19 juin 2019 à 9 h 30 en mairie.

Dans un premier temps, du 2 au 5 juillet 2019, le collectif Les Andains sera logé sur la commune (dans le local d'accueil des pèlerins). Leur espace de travail sera la salle « Chamussy ». Deux membres du bureau d'étude iront à la rencontre de la population pour recueillir ses attentes, la 3^{ème} personne recevra salle « Chamussy ». L'outil de porte à porte devrait permettre de rencontrer des personnes qui ne vivent pas dans le centre bourg ainsi que des personnes qui n'osent pas forcément venir aux réunions publiques. Il a été demandé au collectif d'architectes d'aller également à la rencontre du personnel de l'école ainsi que des responsables d'association.

Des flyers (préparés par le bureau d'étude) seront distribués pour informer les habitants de la commune.

Le collectif des Andains a proposé de donner un titre évocateur à l'étude afin d'être identifiée par les habitants. Suite à un vote effectué entre les membres présents le nom de « côté rue, côté jardin » a été choisi. Le 2^{ème} temps de résidence sur la commune du bureau d'étude aura lieu du 7 au 10 novembre 2019.

M. le maire informe le conseil municipal de la liste des personnes invitées à la seconde réunion (19 juin)

Il est décidé de compléter la liste en invitant le SIEL.

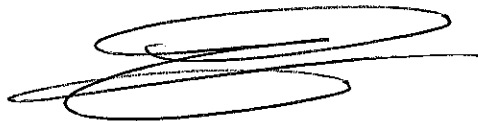
Le conseil municipal est informé :

- **A propos de l'école :** la baisse des effectifs pourrait amener la fermeture de la 7^{ème} classe. Mais plusieurs permis de construire délivrés (1 pour 7 logements, l'autre pour 5 logements, des maisons en vente) pourraient faire remonter le nombre d'élèves.
- **Date des prochaines réunions de conseil municipal :** 2 juillet (peut-être à 20 h 30 au lieu de 20 h), 3 septembre, 8 octobre, 5 novembre, 3 décembre.
- **Loire Forez Agglomération organise des réunions de secteurs.** La réunion de notre secteur aura lieu le jeudi 20 juin 2019 à 18 h à Bard (visite guidée en extérieur, etc).
- **Lettre d'information sur la compétence eau potable que nous avons reçu de la part de Loire Forez Agglomération.** Ce document sera transmis par mail à chaque membre du conseil municipal.
- **De la réunion commission moyens généraux de Loire Forez Agglomération,** ce jeudi 6 juin 2019. M. Didier Massacrier, M. Frédéric Millet et M. le maire y assisteront.
- **Vendredi 7 juin 2019, inauguration de travaux faits à St-Thomas-La-Garde.** M. le maire y assistera.
- **Ce samedi 8 juin 2019 un mariage** aura lieu en mairie.
- **Remise de maillots au club de rugby,** le 11 juin 2019. M. le maire y assistera.
- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,** une réunion de travail avec le service habitat, aura lieu le mardi 11 juin 2019.
- **Conseil d'école,** il aura lieu le 13 juin 2019.
- **L'école de Saint-Georges organise une réunion avec les nouveaux parents d'élèves,** mardi 18 juin à 18 h
- **Les membres du conseil municipal peuvent assister à la visite de la carrière de Montclaret le 19 juin à 17 h**
- **Conférence des maires et conseil communautaire le 25 juin 2019 à Loire Forez Agglomération**

- **Concernant l'état du Ruisseau (situé vers le chemin du Ruisseau), boue, mauvaises odeurs**, (information donnée au conseil municipal du 16 avril 2019), nous avons transmis l'information au service assainissement de Loire Forez Agglomération. A la suite de quoi LFA a adressé un courrier à une entreprise de la commune à propos de l'autorisation exceptionnelle dont celle-ci bénéficie pour le raccordement de ses effluents au réseau public d'eaux usées (autorisation accordée jusqu'au 27 juillet 2019). L'entreprise a été invitée à respecter ses engagements et il lui a été rappelé qu'elle a jusqu'au 27 juillet 2019 pour délocaliser cette activité.
- **Fête de la musique à Saint-Georges-Haute-Ville, elle aura lieu le 14 juin 2019.** Le démontage des installations se fera le lendemain à partir de 7 h 30 avec l'aide de deux employés de la commune.
- **Le syndicat de l'eau du Val de Curraize change la canalisation d'eau du chemin des Salles** (début des travaux semaine prochaine).
- **Concours de pétanque des élus** : rappel il aura lieu le 7 septembre 2019 à Sail-Sous-Couzan. La commune prendra en charge le coût de l'inscription (10 € par personne). La commune sera représentée : 2 triplettes. Soit 60 € à mandater à la commune organisatrice de Sail-Sous-Couzan.
- **Travaux de rénovation des toitures** : église, Salle Jean Bosco, et chapelle, les travaux commenceront en juillet
- **Un personne de la commune souhaitant se défaire des gravillons de sa propriété** nous les a proposés. Nous Avons déposé ceux-ci dans des chemins de la commune.
- **Loire Forez Agglomération fera un contrôle d'assainissement demain chemin des Cèdres**
- **Orange nous a fait savoir qu'il prévoyait de mettre 17 poteaux** entre le chemin du Suc et le carrefour du Poteau Bleu pour la fibre optique. Nous avons demandé une étude au SIEL pour savoir ce que coûterait l'enfouissement des réseaux secs afin d'éviter d'implanter 17 poteaux.
- **Passage pour la collecte des encombrants.** Brigitte Rivollier a été contactée par des personnes âgées qui demandent pourquoi cette collecte sur place ne se fait plus. Cette réclamation sera transmise au service environnement de Loire Forez Agglomération.
- **Concernant le prochain bulletin communal**, vous pouvez adresser vos articles à Brigitte Rivollier.

La séance de conseil est levée à heures 22 h 22 minutes.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



Le présent compte rendu a été affiché en mairie à partir du 11 juin 2019.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN, 4/4

